

Dotation aux laboratoires 2017

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 18 octobre 2016
Délibération 2016/10/CR-053**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38, 39 et 40 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche procèdent à un vote en 3 étapes sur la répartition de la dotation aux laboratoires pour 2017.

1. Vote sur la répartition du montant global de la dotation :

- Structures prises en compte : UMR et EA (1)
- Structure exclues de la répartition : fédérations, UMS, USR et UPR (1)
- Enveloppe de 100 k€ (événements recherche majeurs de l'année n-1)

Nombre de membres : 40	Nombre de voix favorables : 22
Nombre de membres présents ou représentés : 22	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 0
	Ne prennent pas part au vote : 0

2. Vote sur la part fixe (50% dotation) : Proposition mise au vote

- Part fixe calculée sur la base suivante : personnels UT3 (EC et IGR : coef 1) + organismes de recherche (C et IGR : coef 0,5) (2)

Nombre de membres : 40	Nombre de voix favorables : 20
Nombre de membres présents ou représentés : 22	Nombre de voix défavorables : 1
	Nombre d'abstentions : 0
	Ne prennent pas part au vote : 1

3. Vote sur la part variable (50% dotation) - Critères :

- Activité : 50% - théorique : coef 0 - expérimental : coef 1 - mixte : coef 0,5
- HDR : 25% (nombre de HDR)
- Thèses : 15% (sur 3 ans) - ≤ 42 mois : coef 1 - >42 et ≤48 mois : coef 0,5 - >48 mois : coef 0
- Encadrement : 10% - ratio thèses/EC-Ch

Nombre de membres : 40	Nombre de voix favorables : 16
Nombre de membres présents ou représentés : 20	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 0
	Ne prennent pas part au vote : 4

Toulouse, le 27 octobre 2016
Le Président

Professeur Jean-Pierre VINEL

(1) UMR : Unité mixte de recherche – EA : Equipe d'accueil – UPR : unité propre de recherche – USR : Unité de service et de recherche

(2) EC : Enseignant-Chercheur – IGR : Ingénieur de recherche – C : Chercheur

